

**PROCÈS VERBAL
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

du lundi 12 mai 2025
à 16h00

(Convocation en date du lundi 5 mai 2025)

Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : M. Ludovic AIGUIER (MASTAING)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 51

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 47

Membres présents : 41

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, M. Michel BLAISE (BELLAING) Conseiller communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, Mme Carole LELEU (BRILLON) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) - Conseiller communautaire, M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) Vice-Président, M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSAGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAING) - Conseiller communautaire, M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) – Vice-Président, M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLÉ) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) – Vice-Président, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) - Conseiller communautaire, M. Bernard CARON (WALLERS) - Conseiller communautaire, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) - Conseillère communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 6

M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND), Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES), Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) a donné pouvoir à M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT), M. Bruno LEJEUNE (OISY) a donné pouvoir à M. Jean-Claude MESSAGER (LECELLES), Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) a donné pouvoir à M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER)

Membres absents excusés : 4

M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN), M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN), M. Jacques DUBOIS (NIVELLE), M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX)

INTERVENTION ORALE

Modification de la Gouvernance du Syndicat Dock Seine Nord par le Président du Syndicat et de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Grand Hainaut, M. Bruno FONTAINE, accompagné du Directeur Général Délégué de la CCI Grand Hainaut, M. Gautier HOTTE.
(Cf. Annexe 1)

DÉLIBÉRATIONS

25/066B Association Réseau Vélo & Marche : Adhésion et cotisation

La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut souhaite adhérer à l'association Réseau Vélo & Marche dont l'objet est le développement des mobilités actives, principalement le vélo et la marche. Elle fédère 450 collectivités engagées dans cette dynamique et accompagne ses membres à travers :

- ✓ Une veille stratégique sur les financements et actualités nationales et européennes,
- ✓ Une représentation dans les instances nationales et européennes,
- ✓ L'accès à des événements spécialisés et des échanges de bonnes pratiques,
- ✓ Un appui technique via un espace documentaire dédié.

L'adhésion permettra ainsi d'accompagner le développement des infrastructures cyclables et de renforcer le territoire dans cette transition vers une mobilité plus durable. Elle viendra compléter l'appui apporté par les autres partenariats comme celui de l'Association Droit Au Vélo (ADAV).

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 3 977 €, calculé sur la base de 2 500 € fixes, complétés par un montant proportionnel au nombre d'habitants.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion de La Porte du Hainaut à l'association Réseau Vélo & Marche.
- d'accepter le versement de la cotisation annuelle 2025 d'un montant de 3 977 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables nécessaires à la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et seront affectés à la ligne de gestion AMT-87-65748-DEP_DOUX.

Adoptée à l'unanimité

25/067B ExcellencES City-FAB – La fabrique de la ville durable : Convention de partenariat avec l'université Gustave Eiffel

City-FAB est un projet d'établissement Lauréat de l'appel à projet 'ExcellencES sous toutes ses formes' ayant vocation à financer le développement de projets 'signatures' des universités lauréates.

Le campus de la transition, qui s'appuie sur le projet de rénovation urbaine du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville d'Escautpont, est l'un des 10 projets « signatures » retenus par l'Université Gustave Eiffel.

Ce projet est conçu comme un dispositif d'innovation sociale et sa vocation est de remobiliser les habitants avec une participation active pour un accompagnement de la transition sur leur territoire afin qu'ils contribuent à l'élaboration du projet à chaque étape de sa conception et de son évaluation. Pour

aller au-delà de la méthodologie participative, sont également visés avec le campus, la recherche d'autonomie, d'inclusion d'engagement citoyen et, d'un point de vue plus économique, la professionnalisation des compétences et le retour à l'emploi.

Cette action vise à développer des initiatives locales et susciter des engagements individuels et collectifs.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la convention de partenariat.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention, ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.

Adoptée à l'unanimité

25/068B Révisions allégées n°1 et n°2 du PLUi de La Porte du Hainaut : Signature d'une convention de soutien sur l'année 2025 avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU) Sambre-Avesnois Hainaut Thiérache

Lors du Conseil du 16 décembre 2024, les élus ont collectivement approuvé la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ce travail a été mené avec le soutien de l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU) Sambre-Avesnois Hainaut Thiérache.

Il s'agissait d'un premier test de travail collaboratif avec l'ADU, dont l'accompagnement technique et juridique a donné entière satisfaction dans le cadre de la convention de partenariat arrivée à son échéance le 31 décembre 2024. Le renouvellement du partenariat avec l'ADU permet d'accompagner la Collectivité dans les évolutions à venir du PLUi et d'appuyer les services sur une éventuelle révision de plus grande échelle afin d'intégrer les éléments du Projet de Territoire et les évolutions rendues nécessaires par la loi et en particulier à finaliser les deux révisions allégées en cours qui répondent à des demandes de reclassement de zonage suite à des jugements prononcés lors de l'approbation du PLUi.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le projet de convention de soutien 2025.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention avec l'ADU ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'autoriser pour la durée de la convention, le versement à l'Agence de Développement et d'Urbanisme – Sambre Avesnois Hainaut Thiérache, d'une subvention fixée à un montant de 35 000 € pour la durée de cette convention.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion 65 -510-65748-AMT-PLUi.

Adoptée à l'unanimité

25/069B Tableau des emplois contractuels : Modification - Crédit d'un contrat de projets

Afin de pourvoir mettre en place le Conseil Local de Santé Mentale, le Bureau Communautaire décide d'approuver la création d'un emploi non permanent sous la forme d'un contrat de projets de 3 ans d'un coordinateur Conseil Local de Santé Mentale.

Ce contrat de projets fait l'objet d'un financement de l'Etat et plus particulièrement de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur 3 ans à hauteur de 50% de la rémunération du coordinateur jusqu'au 31 décembre 2028.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la création d'un poste de coordinateur local de santé mentale à compter du 13 mai 2025 pour une durée initiale de 3 ans renouvelable dans la limite totale de 6 ans.
- d'autoriser Monsieur le Président à apprécier le niveau des primes et indemnités, à signer les arrêtés correspondants et à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025.

Adoptée à l'unanimité

25/070B Tableau des emplois permanents non titulaires : Modifications

Suite à des vacances de postes liées à des mobilités externes et à de nouveaux besoins identifiés et nécessaires à la bonne mise en œuvre des projets de la collectivité et notamment du Projet de Territoire, et dans le cas où aucun titulaire ne candidate, La Porte du Hainaut souhaite procéder à différents recrutements :

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la création de sept postes permanents dans le cas où aucun titulaire ne postulerait afin de remplacer des agents partis en mobilité externe ou suite à l'identification de nouveaux besoins pour répondre aux enjeux des politiques publiques du territoire :
 - un chargé de mission développement touristique,
 - un chargé de mission mobilité durable,
 - un gestionnaire des fonds européens,
 - un coordinateur Direction administration générale,
 - un responsable du pilotage et de la gestion comptable des dépenses,
 - un responsable de service patrimoine durable,
 - un chef de projet éducation artistique et culturelle.
- d'autoriser Monsieur le Président à apprécier le niveau des primes et indemnités, à signer les arrêtés correspondants et à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents non titulaires, à compter de la date du caractère exécutoire de la présente délibération.
- d'acter que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2025.

Adoptée à l'unanimité

25/071B Ateliers Chantiers d'Insertion : Subventions de fonctionnement 2025

Afin de concourir à la santé et au bien-être des habitants de La Porte du Hainaut, l'insertion dans l'emploi durable de tous est une préoccupation majeure de la Communauté d'Agglomération et des acteurs du territoire.

C'est pourquoi depuis 2014, La Porte du Hainaut apporte son soutien financier aux structures de l'insertion par l'activité économique présentes sur le territoire et développant des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI).

Ces ateliers ont pour but de proposer un accompagnement renforcé et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Un appel à projets 'Insertion emploi, développement économique et cohésion sociale' a été lancé le 1^{er} juillet 2024, à l'issue duquel 9 ACI proposés par 8 structures ont été retenus pour l'année 2025 représentant une enveloppe globale de 211 000 €. Il s'agit des associations AGEVAL, ENVIE NORD, IRIS ENVIRONNEMENT, CAPEP, ESPOIR AVENIR, POINFOR, NORD ACTIF et LA CLEF DU PERMIS.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser à l'association AGEVAL une subvention de 25 000 € pour l'atelier chantier d'insertion « Accompagner pour réussir son insertion professionnelle ».
- de verser à l'association ENVIE NORD une subvention de 25 000 € pour l'atelier chantier d'insertion « Professionnaliser la gestion des pièces détachées pour développer l'activité de réparation d'Envie Nord à Raismes ».
- de verser à l'association IRIS ENVIRONNEMENT une subvention de 23 000 € pour l'atelier chantier d'insertion « Accompagnement renforcé des bénéficiaires en ACI sur les métiers espaces verts et hygiène et propreté ».
- de verser à l'association CAPEP :
 - ✓ une subvention de 20 000 € pour l'atelier chantier d'insertion « Remise sur les rails »,
 - ✓ une subvention de 30 000 € pour l'action « Réseau Conseil Apprentissage ».
- de verser à l'association ESPOIR AVENIR une subvention de 28 000 € pour les ateliers chantier d'insertion :
 - ✓ « Accompagnement socio professionnel des personnes éloignées de l'emploi »,
 - ✓ « Entretien de nos berges, éco-pâturage et insertion ».
- de verser à l'association POINFOR une subvention de 25 000 € pour l'atelier chantier d'insertion « Textimage ».
- de verser à l'association NORD ACTIF une subvention de 15 000 € pour l'action « Power BI IAE ».
- de verser à l'association LA CLEF DU PERMIS une subvention de 20 000 € pour l'action « Feu Vert ».
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les conventions d'objectifs avec AGEVAL, ENVIE NORD, IRIS ENVIRONNEMENT, ESPOIR AVENIR, POINFOR et CAPEP, ainsi que leurs éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés aux lignes de gestion ESSE-65-65748-DAE-INSERT pour les Ateliers Chantiers d'Insertion, et DIE-251-65748-DIE-SOUT_IE pour les actions de levée des freins à l'insertion, du Budget Principal.

5

Adoptée à l'unanimité

25/072B Ecole de la 2ème Chance Grand Hainaut (E2C) : Subvention 2025

Crée en 2010, cette association a pour objectif d'accueillir chaque année environ 140 jeunes volontaires de 18 à 25 ans, sans qualification et sans diplôme, afin de leur fournir un accompagnement personnalisé visant une insertion professionnelle durable, un emploi et une formation qualifiante.

Pour rappel, depuis 2019, cette action concerne toutes les communes du territoire et non plus uniquement les Quartiers Prioritaires de la Ville.

En 2024, le site d'Anzin a accueilli 151 jeunes dont 29% sont originaires de La Porte du Hainaut et l'E2C comptabilise 57 % de sorties positives.

L'objectif pour cette année est d'accompagner 275 nouveaux stagiaires dont 105 sur le site d'Anzin.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer à l'association Ecole de la 2^{ème} Chance Grand Hainaut une subvention forfaitaire de fonctionnement de 25 000 € au titre de l'année 2025.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention, ainsi que ses éventuels avenants sans incidence financière.

- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion 258-65748-DIE-E2C du Budget Principal.

Ne prend pas part à la discussion et au vote :
Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (Lourches), membre de l'E2C.

Adoptée à l'unanimité

25/074B Parc d'Activités "Hordin-Hainaut" : Cession d'un terrain non bâti au groupe AXTOM (ZB 149p, 204p, 206p et 220p)

Fondé en 2015, le groupe AXTOM propose des services complets à destination du développement des territoires et des entreprises notamment en apportant des solutions sur mesure adaptées aux enjeux de ses clients et répondant aux défis environnementaux contemporains.

Pour répondre à la demande de l'un de leur client, acteur majeur dans le domaine de la distribution de produits frais, il souhaite acquérir un terrain d'une surface d'environ 60 000 m², appartenant à La Porte du Hainaut sur le Parc d'Activités 'Hordin-Hainaut' afin de construire un bâtiment technique de 22 000 m² environ constitué de 3 entrepôts, de locaux techniques et de bureaux.

Le Bureau Communautaire décide :

- de vendre au groupe AXTOM, ou toute personne morale s'y substituant après accord exprès de La Porte du Hainaut, dans les conditions exposées ci-dessus, un terrain non bâti situé sur le Parc d'Activités « Hordin-Hainaut » à Hordin, cadastré section ZB nos 149 pour partie, 204 pour partie, 206 pour partie et 220 pour partie, d'une superficie globale de 60 000 m² sous réserve de l'élaboration d'un document modificatif du parcellaire cadastral, au prix de 25 €/HT/m², soit un prix prévisionnel de 1 500 000 € HT.
La vente est assujettie à la TVA. Son montant sera ajouté au prix de vente. Les frais, impôts et taxes inhérents à la régularisation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.
- de prévoir que La Porte du Hainaut puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l'acte authentique dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le compromis de vente ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière et/ou l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.
- d'acter que la recette liée à cette cession sera encaissée sur la ligne de gestion FONC-632-775-DAE-ZAE_HORD du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/075B Parc d'Activités "Le Saubois" à Saint-Amand-les-Eaux : Cession d'un terrain non bâti à la SAS CONTROLE SERVICE INSPECTION - 9 et 11 rue du Savoir Faire (A 1215 et 1216p)

Localisée à Saint-Amand-les-Eaux, la société CONTROLE SERVICE INSPECTION est spécialisée dans les prestations de contrôles et inspections qualité, les contrôles non destructifs et le contrôle dimensionnel dans le secteur de l'industrie lourde. Elle souhaite acquérir un terrain d'une surface d'environ 5 000 m², appartenant à La Porte du Hainaut sur le Parc d'Activités 'Le Saubois' pour construire des ateliers permettant :

- ✓ la création d'un laboratoire d'essais mécaniques,
- ✓ la création d'une enceinte radiographique (contrôle de compacité des pièces industrielles),
- ✓ la création d'une salle de contrôle dimensionnel et traitement thermique.

Le Bureau Communautaire décide :

- de vendre à la SAS CONTROLE SERVICE INSPECTION, ou toute personne morale s'y substituant après accord exprès de La Porte du Hainaut dans les conditions exposées ci-dessus,

un terrain non bâti situé sur le Parc d'Activités 'Le Saubois' à Saint-Amand-les-Eaux, cadastré section AL n°s A 1215 et 1216p, d'une superficie globale de 5 000 m², sous réserve de l'établissement d'un document modificatif du parcellaire cadastral, au prix de 20€/HT/m², soit un prix prévisionnel de 100 000 € HT.

La vente est assujettie à la TVA. Son montant sera ajouté au prix de vente. Les frais, impôts et taxes inhérents à la régularisation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.

- de prévoir que La Porte du Hainaut puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l'acte authentique dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le compromis de vente ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière et/ou l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.
- d'acter que la recette liée à cette cession sera encaissée sur le ligne de gestion FONC-632-775-DAE-ZAE_SAUB du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/076B Parc d'Activités "Le Saubois" à Saint-Amand-les-Eaux : Cession d'un terrain non bâti à la SARL E.S. BAT - 23 rue du Savoir Faire (A 1211)

Localisée à Millonfosse, la société E.S. BAT est spécialisée dans le secteur d'activité de la construction de maisons individuelles. Elle souhaite acquérir un terrain d'une surface de 2 041 m², appartenant à La Porte du Hainaut sur le Parc d'Activités 'Le Saubois' afin de déplacer ses bureaux et son dépôt dans une construction qui reflètera son image et son savoir-faire. Une cellule locative sera également créée.

Le Bureau Communautaire décide :

- de vendre à la SARL E.S. BAT, ou toute personne morale s'y substituant après accord exprès de La Porte du Hainaut dans les conditions exposées ci-dessus, un terrain non bâti situé sur le Parc d'Activités 'Le Saubois' à Saint-Amand-les-Eaux, cadastré section A n° 1211 d'une superficie de 2 041 m² au prix de 20€/HT/m², soit un prix prévisionnel de 40 820 € HT.
La vente est assujettie à la TVA. Son montant sera ajouté au prix de vente. Les frais, impôts et taxes inhérents à la régularisation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.
- de prévoir que La Porte du Hainaut puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l'acte authentique dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le compromis de vente ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière et/ou l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.
- d'acter que la recette liée à cette cession sera encaissée sur le ligne de gestion FONC-632-775-DAE-ZAE_SAUBO du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/077B Parc d'Activités "Le Bas Pré" à Raismes : Cession d'un terrain non bâti à la SAS MUÑOZ - Rue du Bas Près (B 439 et 440p)

Localisée à Raismes, la société MUÑOZ est une société de tuyauterie tous fluides, spécialisée dans la pose de réseaux urbains. Elle souhaite acquérir le terrain voisin à sa propriété d'une surface de 2 500 m², appartenant à La Porte du Hainaut sur le Parc d'Activités 'Le Bas Pré' pour aménager une plateforme de stockage. Cette acquisition lui permettra de répondre à sa problématique de stockage de matériels dans le cadre du développement des réseaux urbains.

Le Bureau Communautaire décide :

- de vendre à la SAS MUÑOZ, ou toute personne morale s'y substituant après accord exprès de La Porte du Hainaut, dans les conditions exposées ci-dessus, un terrain non bâti situé sur le Parc d' Activités « Bas Pré » à Raismes, cadastré section B nos 439 et 440 pour partie, d'une superficie globale de 2 500 m², sous réserve de l'établissement d'un document modificatif du parcellaire cadastral, au prix de 20€/HT/m², soit un prix prévisionnel de 50 000 € HT.
La vente est assujettie à la TVA. Son montant sera ajouté au prix de vente. Les frais, impôts et taxes inhérents à la régularisation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.
- de prévoir que La Porte du Hainaut puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l'acte authentique dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer à signer le compromis de vente ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière et/ou l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.
- d'acter que la recette liée à cette cession sera encaissée sur la ligne de gestion FONC-632-775-DAE-ZAE_BASPRE du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/078B Parc d'Activités de la "Vallée de l'Ecaillon" à Thiant : Cession d'un terrain non bâti à la SCI SARS (A 3506 pour partie)

La Porte du Hainaut a accepté lors d'une réunion précédente du Bureau Communautaire de vendre à la société DPDO DISTRIBUTION un terrain de 22 050 m² sur le Parc d'Activités 'La Vallée de l'Ecaillon' à Thiant au prix de 25€/HT/m² pour construire un bâtiment de 9 000 m² afin de lui permettre de réunir l'ensemble de la société sur un seul site (siège, bureau, atelier de conditionnement et le regroupement des 5 lieux de stockage).

Il est rappelé que la société DPDO DISTRIBUTION est spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils électroménagers.

Depuis cette délibération, des contraintes d'aménagements du terrain sont apparues impliquant la création d'un bassin de récupération des eaux pluviales empiétant sur la parcelle voisine qui appartient à La Porte du Hainaut. Il convient donc de céder l'emprise nécessaire à la création du bassin supplémentaire. La surface à céder représente environ 710 m².

La société DPDO DISTRIBUTION a également fait part d'un changement d'acquéreur. En effet, c'est la société SARS qui porte l'investissement financier de l'acquisition du foncier et devient propriétaire afin de permettre à la société DPDO DISTRIBUTION de réaliser son projet.

Le Bureau Communautaire décide :

- de vendre à la SCI SARS, ou toute personne morale s'y substituant après accord exprès de La Porte du Hainaut, dans les conditions exposées ci-dessus, un terrain non bâti situé sur le Parc d'Activités de la 'Vallée de l'Ecaillon' à Thiant, cadastré section A n° 3506 pour partie, d'une superficie de 710 m² sous réserve de l'élaboration d'un document modificatif du parcellaire cadastral, au prix de 25€/HT/m², soit un prix prévisionnel de 17 750 € HT.
La vente est assujettie à la TVA. Son montant sera ajouté au prix de vente. Les frais, impôts et taxes inhérents à la régularisation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.
- de prévoir que La Porte du Hainaut puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l'acte authentique dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la délibération n°24/169B du 14 octobre 2024 relative à la cession des parcelles voisines cadastrées section A n°s 3503 et 3505 à cette même société.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le compromis de vente ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière et/ou l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

- d'acter que la recette liée à cette cession sera encaissée sur la ligne de gestion 632-7015-DAE-ZAE_ECAIL du Budget Annexe ZAE de l'Ecaillon à Thiant (407).

Adoptée à l'unanimité

25/079B Mission de Maîtrise d'œuvre pour les études et travaux nécessaires à l'aménagement de la liaison Denain/Escaudain : Autorisation de signature de l'avenant n°4 au marché

Afin de gérer les flux routiers et limiter les nuisances, un raccordement direct vers l'autoroute A21 a été étudié et dans ce cadre, La Porte du Hainaut a entrepris la réalisation d'une opération d'envergure visant à créer un échangeur autoroutier sur site afin de permettre à la fois la desserte des Pierres Blanches et du Parc d'Activités des Soufflantes situé à Escaudain.

Dans le cadre de ce projet, la mission de Maîtrise d'œuvre est actuellement portée par le groupement ARTELIA VILLE & TRANSPORT / AEI.

AEI et ARTELIA, au regard de leur implication respective sur la mission ont redéfini la répartition des tâches sur certains dossiers au regard des évolutions du projet, liées notamment aux enjeux écologiques et à la difficulté d'aboutir à un scénario le moins impactant possible.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser la conclusion d'un avenant n°4 au marché n°M18.023.DEE avec le groupement ARTELIA VILLE & TRANSPORT et AEI.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Adoptée à l'unanimité

25/080B Transport et anoxies d'œuvres d'art des musées de La Porte du Hainaut et du fonds patrimonial de l'Etat - Autorisation de signature des lots

La Porte du Hainaut a récemment inauguré un centre intercommunal de conservation du patrimoine destiné à accueillir les œuvres et objets des musées de France de son territoire actuellement conservés dans différentes réserves externalisées ainsi que des documents anciens composant le fonds patrimonial d'Etat de l'ancienne abbaye de Saint-Amand-les-Eaux.

Il convient aujourd'hui de procéder au déménagement de ces œuvres, objets et documents anciens en réalisant une opération d'anoxie en fonction des besoins préalablement définis.

Pour cela, La Porte du Hainaut a procédé au lancement d'une consultation relative à la désignation d'un prestataire chargé de réaliser ces prestations.

Après analyse, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a retenu, pour chacun des 4 lots, l'offre présentée par la société AXAL.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer, exécuter et régler le marché (tous lots) conclu avec la société AXAL (68126 BENWIHR-GARE).
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion 314-6241-DAC-RESERV_MUS du Budget Principal.

LOT	OBJET	MONTANT DE L'OFFRE
1	Anoxie d'œuvres d'art des musées de La Porte du Hainaut et du fonds patrimonial d'Etat	35 300 € HT (Tranche ferme + tranche optionnelle n°1)
2	Déménagement « spécifique » d'œuvres d'art des musées de La Porte du Hainaut	55 193 € HT
3	Déménagement « classique » d'œuvres d'art des musées de La Porte du Hainaut et du fonds patrimonial d'Etat et de mobilier	42 302 € HT (Tranche ferme + tranche optionnelle n°2)
4	Déménagement exceptionnel d'œuvres ou d'objets d'art	15 079,30 € HT

Adoptée à l'unanimité

25/083B Soutien aux structures d'animation de la vie sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : Subventions de fonctionnement 2025

10

Depuis de nombreuses années, les centres sociaux et Espaces de Vie Sociale (EVS) jouent un rôle majeur dans l'animation de la vie sociale de nos communes. Sur le territoire de La Porte du Hainaut, on dénombre 7 centres sociaux et 4 EVS, tous implantés en Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV), qui sont bien souvent les seuls acteurs en capacité de nouer une relation de confiance avec les habitants les plus fragiles. Un nouvel EVS a reçu fin 2024 l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à Saint-Amand-les-Eaux dans le Quartier de l'Elon, preuve que les besoins des habitants sont croissants.

Aujourd'hui, en raison de l'augmentation de la précarité et du retrait des services publics de proximité, les besoins sociaux progressent fortement et les situations sociales se complexifient.

En soutenant ces structures dès 2023 et en renouvelant ce soutien en 2024 par une aide de 30 000 € par centre social et 20 000 € par EVS, La Porte du Hainaut a affirmé qu'elle reconnaissait pleinement le rôle crucial qu'elles jouent auprès des habitants.

Cette aide a permis le développement de nombreuses actions autour de 3 thématiques :

- ✓ actions d' 'aller-vers' en dehors de la structure, dans les quartiers, et en direction des habitants qui ne sont pas les usagers habituels,
- ✓ actions en direction de la jeunesse, en lien avec la stratégie Education Populaire 15-25 ans,
- ✓ actions en faveur de la santé des habitants, en lien avec l'axe Santé du Contrat Quartiers 2030 et le Contrat Local de Santé.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser aux 4 Espaces de Vie Sociale (EVS) et aux 7 centres sociaux du territoire une subvention forfaitaire de fonctionnement au titre de l'année 2025 pour une enveloppe globale de 290 000 €, soit un montant de 20 000 € pour chaque EVS et de 30 000 € pour chaque centre social.

Type de structure	Structure porteuse	Structure locale	Commune	Part actions de développement social	Part fonctionnement de la structure	TOTAL
Espace de Vie Sociale (EVS)	Association Main dans la Main	EVS Main dans la Main	LOURCHES	15 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €
Espace de Vie Sociale (EVS)	Association Loisirs pour Tous	EVS Loisirs pour Tous	MORTAGNE DU NORD	15 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €
Espace de Vie Sociale (EVS)	Association Mieux Vivre	EVS Mieux Vivre	ESCAUDAIN	15 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €
Espace de Vie Sociale (EVS)	CCAS de Saint-Amand-les-Eaux	EVS du Quartier de l'Elon	SAINT AMAND LES EAUX	15 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €
Centre social	ACSRV	Centre Socio-culturel AGATE	ESCAUTPONT	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
Centre social	ACSRV	Centre Socio-culturel AGORA	DOUCHY LES MINES	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
Centre social	ACSRV	Centre social du Faubourg Duchâteau	DENAIN	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
Centre social	ACSRV	Maison de Quartier Solange Tonini	DENAIN	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
Centre social	AMQR	Maison de Quartier de Sabatier	RAISMES	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
Centre social	AMQR	Maison de Quartier de Vicoigne	RAISMES	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
Centre social	AMQR	Maison de Quartier Joliot Curie	RAISMES	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL				200 000,00 €	90 000,00 €	290 000,00 €

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les conventions relatives au versement de ces subventions, ainsi que les éventuels avenants.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés aux lignes de gestion DPV-52-65748-CS-SOUT_EVSCS pour les associations et DPV-52-657363-CS-SOUT_CCAS pour les CCAS du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/084B Stratégie Jeunesse Éducation Populaire 15-25 ans : Subventions de fonctionnement 2025

La stratégie jeunesse éducation populaire 15-25 ans de La Porte du Hainaut repose sur un cadre structurant visant à défendre les principes et les valeurs de l'éducation populaire, en y intégrant des dimensions culturelles et en accompagnant les acteurs jeunesse et l'écoute active des 15-25 ans. C'est dans ce cadre que La Porte du Hainaut souhaite soutenir deux initiatives culturelles en faveur des jeunes du territoire.

La première est portée par l'association C-Culturel, bien identifiée sur notre territoire et soutenue depuis plusieurs années au titre de la programmation Politique de la Ville de La Porte du Hainaut. Depuis 2023, La Porte du Hainaut lui apporte son soutien pour la mise en place d'un Festival musical intitulé SILA, avec une programmation qui valorise des jeunes du territoire en leur permettant de se produire, en première partie, au même titre que des artistes d'envergure nationale.

L'édition 2025 du festival SILA se tiendra le samedi 5 juillet à Denain.

La seconde initiative est portée par l'association 59760. En 2023, l'association a répondu à l'appel à projet 'Impact 2024' lancé dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, visant à utiliser le sport comme outil d'impact social.

Le projet 'Et toi en 2024 ?' est né de cette initiative. Il visait à initier les jeunes à la culture et aux valeurs du breakdance par des ateliers de découverte, des échanges, des témoignages de champions et experts du breakdance. Il a mobilisé 130 jeunes de Lourches et Escaudain, dont 30 ont participé activement aux séances de breakdance et à l'événement final à Wallers-Arenberg.

En 2025, La Porte du Hainaut souhaite poursuivre l'expérimentation, afin de permettre à ces jeunes d'acquérir des connaissances et compétences pédagogiques en matière de transmission, dans une démarche de professionnalisation.

L'ambition est que ce groupe devienne un relais et moteur de cette pratique artistique, sur un territoire qui en est dépourvu.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser à l'association C-Culturel une subvention d'un montant de 40 000 € pour l'organisation du Festival « SILA ».
- de verser à l'association 59760 une subvention d'un montant de 30 120 € pour la mise en œuvre du projet « Et toi ? ».
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les conventions ainsi que les éventuels avenants.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion JEU-52-65748-CS-SOUT_JEU du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/085B BGE Hauts-de-France - Expérimentation du Bus de l'Entreprenariat dans les territoires ruraux de La Porte du Hainaut : Subvention de fonctionnement 2025

La réalisation d'un diagnostic sur la pauvreté en milieu rural en 2024 a permis à La Porte du Hainaut de cibler les besoins et les préconisations à mettre en place dans les communes rurales. Ceci afin de mieux les intégrer aux différentes stratégies de cohésion sociale déployées et d'assister leurs habitants dans leurs projets professionnels notamment.

C'est dans ce cadre que vient s'inscrire l'action du Bus de l'Entreprenariat initiée par la BGE Hauts-de-France : favoriser la prise d'initiatives entrepreneuriales des habitants hors Politique de la Ville de La Porte du Hainaut grâce à une démarche de proximité.

Les habitants concernés seront accueillis en entretiens individuels dans un Bus aménagé, par une équipe de professionnels. Ils pourront alors bénéficier d'un premier diagnostic sur leur projet, et pourront être orientés et accompagnés, selon leurs besoins, vers les structures adaptées.

Entre septembre et décembre 2025, le Bus de l'Entreprenariat sillonnera 10 communes rurales identifiées, pour une durée de deux semaines consécutives sur chacune.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser à la BGE Hauts-de-France une subvention de fonctionnement de 20 000 € pour l'expérimentation du Bus de l'Entreprenariat dans les territoires ruraux de La Porte du Hainaut pour 2025.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif et sont affectés à la ligne de gestion CS-52-65748-CS-SOUT_RUR du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/086B Renouvellement urbain - Quartier Chasse Royale à La Sentinelle : Désaffectation de parcelles en vue de leur acquisition par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

Dans le cadre de la stratégie de renouvellement urbain, La Porte du Hainaut s'engage activement pour requalifier les espaces publics du quartier Chasse Royale, situé à La Sentinelle.

Ce projet s'inscrit dans une convention Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) signée le 6 septembre 2019 qui désigne Valenciennes Métropole comme pilote de ce vaste chantier, qui concerne à la fois La Sentinelle et Valenciennes.

Pour mener à bien ce projet, Valenciennes Métropole doit acquérir des parcelles appartenant à la commune de La Sentinelle. Celles-ci ont actuellement un usage de stationnement et ne seront plus affectées à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où elles feront partie d'un lot dédié à un projet de construction de logements sociaux. Elles doivent donc être déclassées et désaffectées du domaine public communal.

Le quartier Chasse Royale est en partie situé sur le territoire de La Porte du Hainaut et la requalification de ses espaces publics est reconnue d'intérêt communautaire depuis la délibération du 25 juin 2018.

Aujourd'hui, afin que la Commune retrouve l'entièreté de ses prérogatives sur les parcelles concernées et puisse les céder, il est nécessaire préalablement de constater que ces parcelles ne sont plus affectées à l'exercice de la compétence de La Porte du Hainaut.

Le Bureau Communautaire décide :

- de constater que les parcelles qui seront cadastrées, après publication du document de géomètre, section AH n°1128, 1129, 1130, 1150 ne sont plus affectées à l'exercice de la compétence de La Porte du Hainaut.

25/087B Dispositif d'aides aux TPE : Attribution de subventions

Lors de sa réunion en date du 3 mars 2025, le comité TPE a examiné 4 projets de TPE. La commission 'commerce artisanat et emploi de proximité' a donné un avis favorable.

Le montant des investissements de ces 4 projets s'élève à 33 276 € HT pour 5 emplois créés ou pérennisés avec une participation de La Porte du Hainaut pour un montant de 9 688 € de subventions, répartis comme suit :

- Création de l'entreprise LC METAL à Flines-lès-Mortagne avec pour activité l'installation de structures métalliques.
Aide à l'investissement matériel : 2 700 €
- Développement de l'entreprise BOUCHE DEM MAIRAM « TASTY BOUCHE » à Hasnon avec pour activités traiteur, vente de plats préparés à emporter et pâtisserie.
Aide à l'investissement matériel : 4 426 €,
Aide à l'investissement immobilier : 320 €.
- Création de l'entreprise SASU C'CREATION à Bruille-Saint-Amand avec pour activité la coiffure.
Aide à l'investissement immobilier : 665 €.
- Création de l'entreprise EI ENTCZAK ANTOINE « IMPECAR » à Hasnon avec pour activité le nettoyage intérieur et extérieur de véhicules.
Aide à l'investissement matériel : 1 577 €.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'attribution des subventions individuelles pour chacun des projets présentés ci-dessus. Chaque fiche projet précise les montants, les bénéficiaires et les modalités de versement des subventions.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et notamment à signer les conventions d'aides à chaque bénéficiaire.
- d'acter que les crédits affectés à cette aide ont été prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés sur la ligne 60-20422-903011Q-DAE_TPE.

INFORMATIONS

25/073B Information marchés publics - Travaux de requalification de la ZAC des Poutrelles située à Trith-Saint-Léger : Résultat de l'attribution des lots

Les élus du Bureau Communautaire sont informés du résultat de l'attribution du marché relatif à la réalisation des travaux de requalification du parc d'activités des Poutrelles situé à Trith-Saint-Léger.

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie sous la forme d'une Commission Technique le 11 mars 2025, Monsieur le Président a décidé d'attribuer les lots aux attributaires suivants :

N° du lot	Intitulé du lot	Attributaires	Montant des offres en €HT selon DQE
1	Voirie - Assainissement - Espaces Verts	SAS SORRIAUX TP (59198 Haspres)	572 593,65
2	Réseaux	SATELEC (59125 Trith-St-Léger)	189 943,55

25/081B Information marchés publics - Travaux de mise en place d'un terrain multisport et d'un jeu extérieur pour enfants dans le Parc de La Porte du Hainaut - Nature et Loisirs à Raismes : Résultat de l'attribution du marché public

Les élus du Bureau Communautaire sont informés du résultat de l'attribution du marché relatif à la réalisation des travaux de mise en place d'un terrain multisport et d'un jeu extérieur pour enfants dans le parc de loisirs situé à Raismes.

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie sous la forme d'une Commission Technique le 4 février 2025, Monsieur le Président a décidé d'attribuer le marché à l'attributaire suivant :

Attributaire	Montant de l'offre en €HT
JARDINS 2000 (59590 Raismes)	249 604,44

25/082B Information marchés publics - Travaux de renouvellement urbain minier des cités minières de Denain (Turenne, Chabaud Latour et Bellevue) - Résultat de l'attribution de l'accord-cadre à marchés subséquents

Les élus du Bureau Communautaire sont informés du résultat de l'attribution du marché relatif à la réalisation des travaux de requalification et d'aménagement des espaces publics des cités minières de Denain (Cités Turenne, Chabaud la tour et Bellevue).

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 mars 2025 a décidé d'attribuer les différents lots de l'accord-cadre aux attributaires suivants :

N° du lot	Attributaires
1	Groupement EJL (59220 Denain) / SORRIAUX TP (59198 Haspres)
2	Groupement EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES- INFRA (59300 Valenciennes) / SME (59490 Somain)
3	Groupement SNBM PAYSAGE (PINSON) (59814 Lesquin) / AVENIR JARDIN (TERENVI) (59580 Aniche)
4	Groupement EJL (59220 Denain) / SORRIAUX TP (59198 Haspres)
5	Groupement EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES- INFRA (59300 Valenciennes) / SME (59490 Somain)
6	Groupement SNBM PAYSAGE (PINSON) (59814 Lesquin) / AVENIR JARDIN (TERENVI) (59580 Aniche)

INFORMATIONS DIVERSES

Dates des prochaines instances :

→ **Exécutif**

Mercredi 21 mai 2025 – 12h00

→ **Bureau et Conseil Communautaire**

Lundi 30 juin 2025 – Dès 16h30

Fait à Wallers, le lundi 12 mai 2025

Affiché et publié le 21 mai 2025

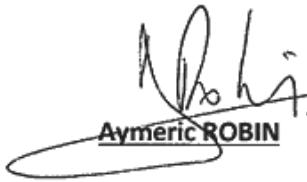
Par délégation
La Directrice Juridique
Cécile LINQUETTE



20/05/2025

Aymeric ROBIN
Président de La Porte du Hainaut

Le Président de La Porte du Hainaut



Aymeric ROBIN



Le Secrétaire de séance,

M. Ludovic AIGUIER (MASTAING)